



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Division des Personnels Enseignants
Cellule accueil stagiaires
T 02 23 21 78 78
ce.dpe@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

**ADMISSION A UN EMPLOI PUBLIC EN QUALITE DE STAGIAIRE
Contrôle de l'aptitude physique par un médecin agréé**

*Document à faire remplir par le médecin agréé (cf site de l'ARS) lors de votre visite et
à joindre à votre dossier pour le 13 septembre 2021 au plus tard*

Loi 83-634 du 13 juillet et loi 84-16 du 11 janvier 1984,
- Décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié – article 20 à 23,
- Décret 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat
et de ses établissements publics,

CERTIFICAT MEDICAL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE EXAMINEE (partie à remplir par le stagiaire)

Nom- Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Recruté(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire

Grade : _____ discipline : _____

A la date du 1er septembre 2021

CERTIFICAT MEDICAL (partie à remplir par le médecin agréé)

Je soussigné, médecin agréé _____

Certifie avoir examiné ce jour M _____

Et déclare : (cochez la case correspondante)

- reconnaître l'intéressé(e) apte à la fonction postulée.

- que l'aptitude à l'exercice de la fonction doit faire l'objet d'un examen complémentaire et être appréciée par un médecin spécialiste agréé en _____
(indiquer la spécialité)

- reconnaître l'intéressé(e) inapte à la fonction postulée.

Fait à _____ le _____

Signature et cachet (obligatoire) du praticien agréé